

Procédure égarée : l'Etat condamné à verser 20 000 €

JUSTICE Des documents étayant sa plainte pour agression avaient été égarés. Au civil, la victime a gagné. L'Etat a fait appel

Un long combat! Un Niçois de 27 ans vient d'obtenir réparation devant une chambre civile du tribunal de grande instance de Nice. L'Etat a été condamné à l'indemniser et à lui verser 20 000 euros. Motif : une procédure perdue à Nice. Une partie des documents ont été égarés à la caserne Auvare et n'auraient jamais abouti au Parquet.

Pour Emmanuel Franchi, il ne s'agissait pas d'un simple dépôt de plainte et d'une banale enquête. Les éléments de cette procédure retraçaient l'agression particulièrement violente dont le jeune Niçois avait été victime le 29 avril 2006, sur son lieu de travail, dans un magasin. Il avait été frappé par trois « clients » qu'il avait surpris et auxquels il venait de faire des remarques. Le double bilan psychologi-



Emmanuel Franchi (de dos) avait découvert dans le cabinet de son avocat niçois, M^e Adrien Verrier, le triste sort qu'avait connu sa plainte.

(Photo doc Franck Fernandes)

que et physique était lourd, avec un traumatisme crânien et diverses plaies. Attendant les suites judiciaires, la victime s'est rendu compte que la justice était muette. Les recherches en-

gagées à partir de mai 2007 n'ont rien donné : les pièces manquantes n'ont pas refait surface.

En juin 2008, le procureur de la République avait admis le dysfonctionne-

ment, classant sans suite la plainte. La voie du recours au civil était ouverte. M^e Adrien Verrier s'y est engagé.

La faute de l'Etat reconnue

Dans son jugement du 30 juillet dernier, le tribunal a retenu la faute de l'Etat. Son avocat a d'ailleurs relevé la parfaite cohérence de la justice : « *Dès le début, le procureur de la République n'avait pas cherché à noyer le poisson, le dysfonctionnement avait été admis.* »

Il restait donc pour la défense à ce que la faute et la responsabilité soient retenues. « *Il est également satisfaisant, note M^e Verrier, que mon client ait obtenu une juste indemnisation.* »

L'Etat a toutefois interjeté appel.